



2015 - 2016

COLLÈGE JEANNE D'ARC

Adresse postale : 273 rue de Genève
01170 GEX
Entrée : Rue Marius Cadoz
Téléphone secrétariat : 04.50.28.36.08
Télécopie : 04.50.41.94.72
Courriel secrétariat : secr.col@jda-gex.org

ASSOCIATION SPORTIVE JEANNE D'ARC (Collège)

L'Association Sportive permet à votre enfant, dans le cadre scolaire, de s'adonner à une activité sportive et de participer à des entraînements et à des compétitions au sein de l'U.N.S.S. (Union Nationale du Sport Scolaire).

Les entraînements ont lieu entre 12h25 et 13h20 les lundi – mardi – jeudi – vendredi et le mercredi après-midi pour l'escalade.

Les compétitions inter-établissements se déroulent le mercredi après-midi et éventuellement le mercredi toute la journée lors des phases finales.

Activités proposées :

- | | | |
|---|-------------------------------------|--|
| • Badminton (mardi - vendredi) | • Escalade (mercredi 13h15 – 14h45) | } Inscription :
panneau d'affichage
avant compétition. |
| • Basket-ball (jeudi) | • Cross (sans entraînement) | |
| • Foot-ball en salle (lundi - vendredi) | • Ski (sans entraînement) | |
| • Gymnastique (mardi et vendredi) | • Raid (sans entraînement) | |

La licence scolaire, 17 €uros, **obligatoire**, comprend l'assurance et les déplacements (du moins une infime partie).

Pour les transports, lors des compétitions ou rencontres, un car assure le déplacement : départ et retour à Gex.

Les informations sont transmises à chaque compétition par voie d'affichage au gymnase et par circulaires.

Inscription au gymnase à partir de 12h30 : semaine du 21 au 25 septembre.

Avant l'inscription, les élèves pourront demander à leur professeur d'EPS un formulaire de certificat médical et la feuille d'inscription aux activités **OU** les récupérer les jours d'inscription.

Début des entraînements : semaine du 28 septembre.

Seuls les enfants à jour de leur inscription (talon réponse, certificat médical, paiement) pourront être inscrits définitivement et participer à l'A.S.

Les Professeurs d'EPS

Toute inscription à une activité implique obligatoirement une participation régulière à tous les entraînements et compétitions.

Les absences ou arrêts en cours d'année ne donneront pas lieu à un remboursement et devront être justifiés par écrit.